

Introduction

Médecins praticiens : prochaine entrée en jeu ?

Depuis des décennies, la Suisse ne forme pas assez de médecins. Avec le départ à la retraite des « babyboomers », l'augmentation démographique et le manque de réactivité de nos autorités pour former plus de médecins, le besoin en médecins praticiens va se renforcer.

En 2018, le statut des médecins praticiens s'est nettement péjoré. Ayant moins d'années de formation postgrade reconnues qu'un-e spécialiste en médecine interne générale formé-e en Suisse, ils facturent à moindres coûts et diverses prestations TARMED leur sont refusées. Leur temps de consultation est, de ce fait, limité à 20 minutes.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la prescription de psychothérapie, les médecins praticiens ne peuvent prescrire que 10 séances avant de devoir trouver un-e psychiatre contre 30 pour un-e interniste-généraliste. Leurs patient-es, qui paient pourtant la même prime d'assurance-maladie que les autres, n'ont ainsi pas le même accès aux soins en santé mentale. Cette insécurité de suivi engendre du stress chez une patientèle déjà fragilisée.

La qualité de la médecine ne se limite pas au nombre d'années de formation postgraduée effectuées en Suisse. Une anamnèse précise suivie d'un bon examen clinique permettent souvent de poser un diagnostic. Pour les maladies aiguës et chroniques, les check-up, le suivi des maladies psychiques, le temps passé en consultation réduisent les coûts globaux de la santé en évitant, entre autres, l'utilisation de médicaments inappropriés ou d'exams onéreux. Est-il judicieux de limiter le temps de consultation des médecins jugés moins formés ? Toutes les formations complémentaires comme la médecine manuelle ou psychosociale ne sont accessibles qu'aux médecins ayant un titre reconnu par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). Est-il judicieux d'empêcher un médecin de bénéficier d'un complément de formation ?

A l'heure où nous prenons enfin conscience qu'il y a plusieurs façons d'acquérir des connaissances et que des passerelles sont proposées de l'école secondaire aux universités, n'est-il pas temps de faire de même en médecine ? Le label proposé par la SVM est une voie simple, réaliste et efficace pour garantir une qualité et un accès uniformes aux soins. Pour le bien de notre patientèle, j'espère que mes pairs, les politiques et assureurs adhéreront à cette démarche.

Dre Sandy Estermann
Membre du comité de rédaction